

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 10/09/2020

Séance du Lundi 14 Septembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

LE : 21/09/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 13

L'an DEUX MILLE VINGT, le lundi 14 septembre à 19h10, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 10 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Rémy PONT, Jean Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Jonathan PETIT

POUVOIR : Mr Jonathan PETIT donne pouvoir à Hélène MARTINEZ

Secrétaire de séance : Christian MAZURE

Objet : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Comme l'année précédente, une enveloppe de 3 000.00€ a été budgétée, avec la crise sanitaire, les demandes de subventions n'ont pas pu être votées en début d'année, le Maire énumère les Associations qui ont demandées une subvention pour l'année 2020, Les membres du conseil municipal, afin de prendre connaissance des subventions accordées les années précédentes, demande que le détail des subventions accordées en 2019 lui soit rappelé,

Après discussion, il a été retenu que certaines subventions seront proratisées au nombre de mois restant sur l'année 2020,

Après en avoir échangé, le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions selon le tableau ci-dessous.

Il est rappelé que Lydia KONYA n'a pas pris part au vote de la subvention pour l'association l'Art et la Matière.

Christian Mazure propose que la subvention au bénéfice de l'union cantonale des sapeurs-pompiers, soit augmentée 350.00€ au lieu de 300.00€, celle-ci est soumise au vote,
6 voix pour
8 voix contre

La volonté du conseil étant qu'un comité des fêtes puisse voir le jour dans notre commune, le conseil municipal décide de garder une enveloppe budgétaire.

Il est décidé également de contacter les associations de notre commune afin qu'elles demandent également une subvention.

Une demande de subvention écrite doit être adressée en mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200914-2020-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020

Après en avoir échangé, le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions selon le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2020	VOTE
L'AMICALE DES CHASSEURS	450.00€	13 voix pour 1 abstention
UNION SPORTIVE DE GASNY	250.00€	14 voix pour
VELO CLUB DE GASNY	250.00€	14 voix pour
L'ART ET LA MATIERE SGLG	250.00€	13 voix pour 1 abstention
UNC UNCAFN SECTION CANTONALE ECOS	100.00€	14 voix pour
UNION CANTONALE DES SAPEURS POMPIERS	300.00€	8 voix pour 6 voix contre

Le montant global des subventions voté ce jour s'élève à 1 600.00€,

Le vote de la répartition du solde d'un montant de 1 400.00€ sera remis à l'ordre du jour pour un prochain conseil.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 14 septembre 2020.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200914-2020-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020